

bases de la langue d'enseignement explique que l'immersion dans une langue seconde est admise à la fin du cursus de l'école maternelle.

J'adhère assez bien à cette précaution. Le rapport récent de la commission des Matières transversales du Sénat, qui met en évidence une série intéressante de recommandations multiples pour lutter contre la pauvreté infantile, l'a d'ailleurs souligné. On sait que les enfants privés de stimulation langagière suffisante durant leurs six premières années d'existence connaîtront un retard de langage généralement irréparable. Une étude récente, justement citée dans le rapport du Sénat, fait apparaître que les enfants âgés de deux ans issus des familles à indice socioéconomique faible souffrent d'un retard de six mois dans l'étendue de leur vocabulaire.

Il me paraît dès lors crucial, à côté d'un cadre permettant d'organiser l'immersion en troisième année maternelle, de favoriser dans un premier temps le rôle essentiel de l'école maternelle dans le développement de l'apprentissage de la langue d'enseignement. C'est d'ailleurs l'objectif poursuivi par la création d'un référentiel à l'école maternelle et par nos propositions à tous sur la fréquentation et l'obligation scolaire, que j'espère voir aboutir rapidement.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je connais bien ces études. Il est vrai que l'immersion a déjà soulevé pas mal de doutes sur les apprentissages des enfants. Cependant, les expériences ont démontré tout le bénéfice qu'elle peut apporter. L'introduction de l'apprentissage des langues dans l'enseignement maternel est déjà possible et constitue clairement une opportunité. Je plaide dès lors pour que l'on puisse continuer dans cette voie. Je ne sais pas si c'est une option du Pacte. Je sais par contre que cela requiert un budget et que ce n'est pas la période la plus propice à cet effet. Il faut néanmoins poursuivre la réflexion afin de ne pas passer à côté d'opportunités.

3.16 Question de M. Patrick Lecerf à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Conséquences du Pacte d'excellence sur les écoles de devoirs»

M. Patrick Lecerf (MR). – Madame la Ministre, la révision des rythmes scolaires est souvent mentionnée dans l'ébauche du Pacte d'excellence. C'est un des éléments essentiels de la réflexion. Plusieurs propositions sont sur la table, notamment l'allongement de la journée scolaire de une ou une heure trente pour intégrer une large part des travaux à domicile et des activités extrascolaires. Ceci fait réagir tous les secteurs concernés comme les écoles de devoirs ou les organisateurs d'activités extrascolaires culturelles et sportives.

Cette modification engendrerait un véritable

séisme pour les écoles de devoirs. Pouvez-vous me dire qui va organiser les activités extrascolaires ainsi que les travaux qui initialement se faisaient à domicile? Sont-ce les enseignants ou des acteurs extérieurs, tels que les écoles de devoirs qui seraient intégrées au système? Dans l'hypothèse où les activités extrascolaires seraient organisées par des acteurs extérieurs, qui en supporterait les frais? Le budget de l'enseignement étant déjà fort étriqué, dois-je le rappeler, comment envisagez-vous les choses?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Monsieur, je me dois de vous rappeler que les travaux du Pacte portent à l'heure actuelle sur des projets d'orientation et non pas sur des décisions. En particulier, pour les propositions relatives aux rythmes scolaires, je voudrais vous relire l'avis précis du groupe central, car je crois qu'il est très clair: «Les réformes relatives aux rythmes scolaires sont toutefois des réformes très complexes à mettre en œuvre et susceptibles de se heurter à de fortes résistances et donc, leur mise en œuvre devra faire l'objet d'une étude de faisabilité approfondie.»

Le message est donc clair: tant que nous ne disposons pas des résultats de cette étude, nous ne pouvons pas nous prononcer. Je pense que la question des travaux à domicile, des activités extrascolaires que vous mentionnez, doit s'envisager dans le cadre de cette analyse approfondie.

En toute hypothèse, il faut réfléchir à de meilleures collaborations entre les différents acteurs.

M. Patrick Lecerf (MR). – Madame la Ministre, je partage votre analyse. Du moment où les projets sont sur la place médiatique, les idées vont parfois très vite et font parfois très peur.

Une étude approfondie est en effet nécessaire et la collaboration est bien évidemment à améliorer, voire à généraliser, car aujourd'hui, et c'est le côté intéressant de cette réflexion, certains enfants, notamment issus de milieux ruraux, n'ont pas accès à ces écoles de devoirs. J'insiste pour qu'on y réfléchisse.

Si les écoles de devoirs sont intégrées dans les établissements au sens large, il faut absolument que tout le monde puisse en bénéficier. Mais le problème budgétaire va évidemment se poser, car à l'heure actuelle, les écoles de devoirs, n'en déplaise à certains, ne sont pas accessibles à tous et surtout au milieu rural. Nous attendons avec impatience les résultats de cette étude. La rencontre avec le groupe central a tout son intérêt.

3.17 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Spécificité des DASPA relative au cours de philosophie et de citoyenneté»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – J’aimerais vous interroger sur la spécificité des dispositifs d’accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA) dans l’enseignement fondamental dans le cadre du cours de philosophie et de citoyenneté. Ce dernier constitue une opportunité pour l’accueil des primo-arrivants. En effet, étant donné les différences culturelles, les difficultés psychiques et émotionnelles liées au vécu de leur parcours, l’adaptation de ces élèves se révèle particulièrement complexe. Dès lors, ne pourriez-vous pas joindre aux périodes attribuées aux établissements qui accueillent une classe DASPA, d’office une période complémentaire pour dispenser ce cours à l’attention spécifiquement de ces élèves?

De plus, à l’heure actuelle, les enfants relevant des DASPA sont dispersés dans les classes mixtes et suivent, au choix, le cours de religion ou de morale sans adaptation particulière. Ne serait-il pas pertinent de profiter de la mise en place de ce nouveau cours de philosophie et de citoyenneté pour obligatoirement l’intégrer et l’adapter aux DASPA?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation. – Je voudrais rappeler les objectifs des DASPA: l’accueil, l’orientation et l’insertion des élèves primo-arrivants dans le système éducatif, l’accompagnement scolaire et pédagogique adapté aux profils d’apprentissage, notamment pour les difficultés liées à la langue de scolarisation et à la culture scolaire, et proposer une étape de scolarisation intermédiaire.

Les établissements scolaires sont autonomes dans l’utilisation de ces périodes d’encadrement. Ils construisent un horaire et un programme d’apprentissage adaptés aux objectifs des DASPA avec un minimum de 28 périodes hebdomadaires. Cependant, quinze périodes doivent obligatoirement être consacrées à l’apprentissage intensif du français et à la formation historique et géographique, et huit périodes à la formation mathématique et scientifique. Ainsi, le décret DASPA ne prévoit pas actuellement que l’élève primo-arrivant suive le cours de philosophie et de citoyenneté. Il ne fréquentera ce cours qu’une fois parvenu à sa classe de niveau. Le pouvoir organisateur pourra toutefois intégrer ce cours au programme des DASPA dans les cinq périodes qui sont laissées à son appréciation. Votre proposition est intéressante et pourra être envisagée pour la rentrée scolaire quand le décret sur les DASPA entrera en vigueur.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je constate que vous avez pris note de ma proposition et m’en réjouis.

J’espère que nous pourrons voir se concrétiser celle-ci au plus vite afin que les élèves des classes DASPA puissent bénéficier pleinement d’un cours de philosophie et citoyenneté adapté à

leur questionnement.

3.18 Question de M. Patrick Lecerf à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Résultats de l’enquête à propos des cours de piscine»

M. Patrick Lecerf (MR). – Madame la Ministre, la problématique des cours de natation est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. J’ai d’ailleurs interrogé votre prédécesseure, Mme Milquet, à plusieurs reprises sur le sujet. Le constat n’est pas neuf: le cours de natation est loin d’être généralisé. Par contre, pour la première fois, une enquête officielle lancée par Mme Milquet souligne, sans aucune surprise, de fortes inégalités entre enfants et adolescents. À cet égard, pouvez-vous nous faire part de votre analyse?

Les résultats de l’étude reposent sur des réponses formulées par 45 % à peine des établissements. Ce chiffre m’inquiète, car on peut supposer que les répondants sont ceux qui se sentent le moins mal à l’aise sur cette question. Les autres auront peut-être hésité à répondre à l’enquête. Peut-on se fier aux résultats? Des provinces sont-elles sous-représentées ou, au contraire, surreprésentées? Je doute en effet que la question se pose de la même manière dans toutes les provinces de notre Fédération.

Vous avez déclaré dans la presse que vous étiez prête à apporter un vrai soutien aux établissements dans le besoin. Qu’entendez-vous par «besoin» et par «vrai soutien»?

Enfin, il semblerait que la natation soit surtout pratiquée dans l’enseignement primaire. Dans le secondaire, par contre, c’est la catastrophe puisque le taux d’élèves ayant droit à un cours de natation oscille entre 9 % et 16 % à peine. Est-il nécessaire de préciser que cette proportion est largement trop faible? Le décret «Missions», adopté par l’ensemble des formations politiques en 1999, prévoit les socles de compétences à acquérir par tous. Ainsi, tout élève fréquentant une école en Wallonie ou en Région bruxelloise est censé «flotter et se propulser» à la fin de la deuxième année primaire, «nager» en fin de sixième et «nager 25 mètres dans un style correct» à la fin de la deuxième année secondaire. Les objectifs de ce décret ne sont donc pas atteints. Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour améliorer la situation?

J’ai l’impression que nous avons régressé de cinquante ans. Comment analysez-vous un tel recul au regard des résultats de l’enquête? Quels sont vos objectifs à ce sujet?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation. – C’est effectivement la première fois qu’un sondage quantitatif et qualitatif est effectué